Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 834

Artikel: Aspects des élections françaises du 2 janvier 1956 : vus sous l'angle féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268673

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque Publique
et Universitaire de
GENEVE

J. A.

4 FÉVRIER 1956 — GENÈVE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 834

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

La richesse d'une race se compose de ses propres énergies humaines et des ressources matérielles dont elle a le contrôle.

Lord BEAVERBROOK.

A nos abonnés

Nous adressons l'expression de notre gratitude à tous les abonnés qui ont bien voulu s'acquitter de leur abonnement, nous demandons instamment aux retardataires de remplir au plus tôt leur chèque vert pour 1956. Ils éviteront ainsi l'envoi d'un remboursement qui charge inutilement le travail administratif.

Merci d'avance.

* * *

Nous tenons à remercier ici toutes les personnes qui ont exprimé leur satisfaction au sujet du numéro du 7 janvier, en souvenir d'Emilie Gourd. Notre seul regret est de n'avoir pu le faire plus complet, faute de place.

Et nous sommes très reconnaissantes aussi d'avoir trouvé des échos dans la presse féminine : le *Schweizer Frauenblatt* a publié un fort bel article en première page de son numéro du 13 janvier, la *Staatsbürgerin,* dans son numéro de janvier, rappelle la mémoire de notre fondatrice, puis un excellent article chaleureux, dans la *Lutte syndicale*, rend hommage à celle qui se dévoua sur le plan social, sous la signature de Lisette, 26 janvier. Ainsi se prolonge l'écho de cet anniversaire.

Il ne faudrait pas qu'il reste simplement un rappel du passé. Le but à atteindre demeure et l'œuvre à poursuivre présente divers aspects. Notre journal devrait absolument répondre à une clientèle plus vaste, si nous voulons qu'il joue son rôle. Les modifications possibles sont contenues dans d'étroites limites : nous ne pouvons augmenter nos frais et, d'ailleurs, il est inutile d'augmenter la surface du journal, nos lectrices déclarent toujours qu'elles n'ont pas le temps de prendre connaissance de ces quatre petites pages. Mais, dans le format actuel, limitées que nous sommes par la fréquence de notre organe, nous posons la question à toutes celles qui auront des idées, des suggestions utiles :

Comment rendre le journal plus attrayant pour un cercle plus étendu de lectrices ?

Au Schweizer Frauenblatt
changement de rédactrice

Le *Schweizer Frauenblatt,* auquel nous faisons souvent allusion dans notre journal, et qui défend dans notre pays les intérêts féminins et la cause féministe, pour les cantons de langue allemande, a changé de rédactrice le 1er janvier 1956.

Telle est la nouvelle que le comité du *Schweizer Frauenblatt* a communiquée à ses abonnés et amis, dans son numéro du 30 décembre. Sous la signature de la présidente du comité, Mlle Dr. E. Nägeli, nous sommes informés que, désormais, la rédaction est confiée à Mme Betty Wehrli-Knobel, déjà collaboratrice du journal, depuis un certain temps, et qui avait remplacé à plus d'une reprise Mme Studer, en période de vacances. Elle rédige depuis plusieurs années le supplément féminin du *Neuen Bündner Zeitung* et plus récemment le journal de l'association des jardinières d'enfants. Elle est membre de l'Association des écrivains suisses. Le *Mouvement féministe* apporte ses meilleurs vœux à cette collègue dont le travail nous tient de si près, et espère avoir avec elle des relations aussi cordiales et fécondes qu'avec la rédactrice qui se retire.

Mme Studer de Goumoens était responsable de la rédaction du *Schweizer Frauenblatt* depuis dix ans et demi mais, depuis plus de trente-quatre ans, elle avait siégé au comité, elle l'avait même présidé. On voit quelle longue part de sa vie elle a consacrée à cet organe. D'ailleurs si elle pose le fardeau de la rédaction proprement dite, ses lecteurs espèrent bien retrouver fréquemment des articles de sa plume dans les numéros de l'avenir. Toujours intéressants, vivants, ardents même, combien de fois ai-je décidé de publier sa prose dans le *Mouvement,* sur tel ou tel sujet d'actualité. Hélas ! ces bonnes intentions s'en sont allées, avec d'autres, paver l'enfer ! Notre *Mouvement* a si peu d'espace, sa fréquence est si faible, qu'au moment où, enfin, j'aurais pu glisser le texte choisi et retenu, l'actualité était dépassée depuis longtemps et d'autres articles plus récents de Mme Studer venaient solliciter mon attention. Voilà comment un beau jour, abruptement, on apprend qu'il est trop tard...

Ce qui est encore plus regrettable, c'est que l'article de Mme Studer, destiné au numéro souvenir de Mlle Gourd, le 7 janvier, n'a pu être publié ; pour cause majeure, il est arrivé trop tard, de même que celui de Mme Debrit-Vogel. Ainsi, ces deux collègues ne sont représentées que par deux fragments beaucoup trop brefs.

Citons ici un passage de M. St. Martig, dans un article de gratitude, publié dans le *Schweizer Frauenblatt* du 6 janvier, au nom des hommes qui sont partisans du suffrage féminin :

« Ce journal devint le véritable miroir du mouvement féminin à notre époque et il fut, pour beaucoup d'hommes, une feuille qu'ils lisaient pour former leur opinion sur les événements qui surgissaient en ce domaine... Nous remercions Mme Studer surtout pour son courage, son audace rare à défendre la vérité et la justice dans toutes les directions... Nous avons souvent admiré ce courage d'autant qu'aujourd'hui cet article est de plus en plus rare... Qu'il était bienfaisant de trouver, dans chaque numéro, la trace de la compréhension sociale et humaine d'une femme consciente de ses responsabilités... Sa plume était parfois pointue et acérée, mais jamais blessante, jamais hautaine ou entière. »

Voici un témoignage précieux exprimant aussi le sentiment de nombreuses lectrices fidèles.

A. W.-G.

Aspects des élections françaises du 2 janvier 1956
vus sous l'angle féminin

Dans la nouvelle Chambre française, qui vient de siéger pour la première fois, 15 députées [1]) ont été élues, contre 23 qui siégeaient dans la Chambre dissoute. N'accusons pas les groupements féminins d'inertie, pour expliquer cette diminution dans l'effectif. De divers côtés nous parviennent l'écho des efforts qu'elles ont accomplis.

Programme électoral de sociétés féminines

I. **ÉGALITÉ DES DROITS AU TRAVAIL,** c'est-à-dire :

1° Orientation professionnelle, sans distinction de sexe, mais fondée sur les aptitudes de chacun.

2° Accès à tous les concours, à toutes les écoles, à toutes les professions, à tous les métiers, sans distinction de sexe.

3° Egalité de salaire et d'avancement des deux sexes dans tous les métiers et professions.

4° Réversibilité de la retraite de la femme fonctionnaire sur la tête de son mari survivant.

II. **ÉGALITÉ DES DROITS DES ÉPOUX,** par la réforme du régime matrimonial de droit commun en usage et celle de nombreux articles du Code civil.

III. **ÉGALITÉ DES DROITS DU PÈRE ET DE LA MÈRE SUR LEURS ENFANTS.**

IV. **ÉGALITÉ DEVANT L'IMPOT,** assurée par l'imposition séparée du mari et de la femme.

V. **LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME,** par le vote de lois similaires à celles qui ont fait leurs preuves à l'étranger, dont les premières à adopter sont :

1° Abolition totale du privilège des bouilleurs de cru.

2° Diminution du nombre des débits de boisson.

3° Interdiction absolue de toute publicité en faveur des boissons alcoolisées.

4° Interdiction des apéritifs à base d'alcool et diminution de la teneur en alcool des boissons alcoolisées.

5° Augmentation massive des droits sur l'alcool de consommation.

VI. **POUR TOUS UN LOGEMENT DÉCENT POURVU D'UN ÉQUIPEMENT MODERNE.**

VII. **RENFORCEMENT DES MESURES CONTRE LE PROXÉNÉTISME :** (exploitation commercialisée des femdans la prostitution). Extension de ces mesures à l'Afrique du Nord.

VIII. **CONSTRUCTION DE LA PAIX,** par le développement et le perfectionnement des organismes internationaux.

Plusieurs grandes associations s'étaient entendues pour publier un appel, en faveur de candidates féminines, et un programme féminin : La Ligue française pour le droit des femmes, présidée par Mme Andrée Lehmann, l'Association des françaises diplômées des universités, l'Union professionnelle féminine, le Comité de liaison des associations féminines, le Comité national de défense contre l'alcoolisme.

Votez pour des femmes

Ces sociétés envoyaient à leurs membres des tracts où ils leur était recommandé de voter *pour des femmes,* soit en utilisant le vote préférentiel, en mettant une croix devant le nom des femmes figurant sur la liste que chacune choisit, soit en rayant sur la dite liste des noms de candidats pour les remplacer par un nombre égal de candidates figurant sur d'autres listes. C'est ce qui s'appelle le panachage. On voit déjà que se dressent ici certaines difficultés. On peut souhaiter élire des femmes, mais on ne tient pas toujours à voter pour celles qui sont candidates sur les autres listes, le choix se trouve ainsi fort limité.

Le programme féminin et la démarche auprès des candidats

Le programme des associations féminines, publié ci-contre, est courageux, il fait honneur à celles qui l'ont proposé, mais il n'a pas l'oreille de la majorité des électeurs qui n'aiment pas qu'on brandisse des restrictions dans le secteur de l'alcool ou celui de la morale publique. On a montré aux électrices qu'elles pouvaient exercer un réel pouvoir : On leur recommandait, sur le tract, d'envoyer le programme aux candidats qu'elles pouvaient atteindre, surtout les têtes de listes, et les prier de le retourner avec leur approbation signée, faute de quoi, elle se réservaient de ne pas lui donner leur suffrage. L'ont-elles fait ? Dans quelle mesure a-t-on répondu ? Dans quelle mesure ont-elles mis leur menace à exécution ? C'est ce que nous ignorons. Mais la manœuvre était soigneusement au point et, avec un peu de discipline, on pouvait obtenir des résultats sensibles.

Manifestations électorales féminines dans la foule parisienne

Rappelons ici encore une autre manifestation visant à atteindre non pas, comme tout à l'heure, les électrices membres de sociétés, mais la foule anonyme où se recrutent tant d'abstentionnistes.

L'Union française des électrices a organisé des équipes d'hommes sandwiches qui défilaient à certains carrefours, devant de grands magasins où les acheteuses sont nombreuses, devant des gares. Ils portaient des écriteaux chargés des mêmes slogans : « Electrices, votez ! », « Françaises, pas d'abstention », « Votez pour des femmes », « Elles doivent être plus nombreuses ».

Ces défilés ont eu lieu les deux jours précédant la votation, le 31 décembre et le 1er janvier. Mais à une sorte de répétition générale, auparavant, Mme Malaterre-Sellier, était là, en personne, entourée de son état-major de militantes. On voit que cette éminente suffragiste, venue bien souvent à Genève, du temps de la S.D.N. et des réceptions de Mlle Gourd, est toujours la même ardente idéaliste qui attend de la collaboration politique féminine, un enrichissement de la vie de la nation. La femme apporte dans la vie politique un point de vue complémentaire que l'on ne peut négliger.

Ce genre de manifestation était préparé et financé, comme nous l'avons dit, en dehors des partis, toutes les tendances étant représentées, dans le seul but d'amener plus de *députées* à la Chambre. Il est dommage qu'un succès spectaculaire n'ait pas couronné de tels efforts. Nos lectrices auront compris, grâce à ces quelques notes, que la haute tenue du programme fut l'obstacle, mais on peut se féliciter qu'on n'ait pas voulu transiger.

« Respect pour elles ! » comme on dit chez nous.

[1]) *12 communistes, 1 socialiste, 2 Mouvement républicain populaire.*

Baronne BOËL
présidente du Conseil international des femmes de 1936 à 1947
Intérim 1940-45 du Dr R. Girod (Genève) présidente dès 1948, Dr Eder (Zurich)